



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement :

### RÈGLEMENT NUMÉRO AD-104 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Ce nouveau règlement vise à établir les modalités de publication des avis publics et comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Avis publics assujettis;
- Avis annonçant la tenue d'une procédure de consultation citoyenne ou l'Adoption d'un règlement;
- Avis d'appel d'offres public
- Autres avis.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 28 septembre 2022.

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière